

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## BROMOTRIL II 240EC

Page 1 de 7

### 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : **BROMOTRIL II 240EC (LPA n° 30371)**  
Nom chimique de la matière active : **Bromotril** : Bromoxynil, présent sous forme d'ester octanoate  
Fabricant/titulaire d'homologation : ADAMA Agricultural Solutions Canada, Ltd.  
302 - 179 McDermot Ave Winnipeg, MB  
R3B 0S1  
Téléphone : 1 855-264-6262

Pour les urgences mettant en cause un incendie, un déversement ou une fuite, appeler Infotrac :  
Pour les urgences médicales et les demandes de renseignements sur la santé et la sécurité, appeler Prosar :

Téléphone : 1-877-250-9291

### 2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

NOM CHIMIQUE	N° CAS	%	PEL DE L'OSHA	TLV DE L'ACGIH	AUTRE	CANCÉROGÈNE SELON LE NTP/CIRC/OSHA
Bromoxynil octanoate	1689-99-2	30 à 35	S/O	S/O	S/O	S/O
Solvant aromatique qui contient :	64742-94-5	50 à 60	525 mg/m <sup>3</sup> (TWA)	ND	S/O	S/O
Naphtalène	91-20-3	< 1	10 ppm 50 mg/m <sup>3</sup>	10 ppm 52 mg/m <sup>3</sup>	15 ppm 75 mg/m <sup>3</sup> (STEL)	NTP – 2* CIRC – 2B**
Émulsifiants et autres ingrédients brevetés		5 à 15	S/O	S/O	S/O	

S/O=Sans objet

\*Pourcentage de la quantité totale.

\*\*CIRC, groupe 3 : L'agent (le mélange ou les circonstances entourant l'exposition) est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

### 3. IDENTIFICATION DES RISQUES

#### PROPRIÉTÉS PHYSIQUES :

Apparence : Liquide ambre tirant sur le brun

Odeur : Hydrocarbure

**SOMMAIRE D'URGENCE** : TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Avertissement : Poison.

Danger : Irritant pour la peau et les yeux. Agent sensibilisant potentiel de la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

**VOIES PRIVILÉGIÉES D'ADMINISTRATION** : Contact avec les yeux. Absorption par la peau. Inhalation. Ingestion.

#### SYMPTÔMES D'UNE EXPOSITION :

**INGESTION** : Nocif en cas d'ingestion. Peut entraîner : maux de tête, étourdissements, nausées, vomissements, irritation gastrointestinale, faiblesse, dépression du système nerveux central, évanouissement, insuffisance respiratoire et, dans les cas extrêmes, la mort. L'aspiration de petites

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## BROMOTRIL II 240EC

Page 2 de 7

quantités du produit, avalé ou vomi, peut entraîner des lésions pulmonaires légères à graves, et, possiblement, la mort.

**CONTACT AVEC LA PEAU :** Cause une irritation modérée de la peau. Nocif en cas d'absorption par la peau. La surexposition par absorption cutanée peut entraîner des symptômes semblables à ceux occasionnés par l'ingestion. Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

**INHALATION :** Toxicité faible à modérée selon les résultats d'études menées sur des animaux de laboratoire ayant inhalé le brouillard d'une formulation semblable. La toxicité par inhalation des vapeurs est peu probable dans des conditions normales, cependant, les concentrations élevées des vapeurs du produit non dilué peuvent provoquer des maux de tête, des étourdissements, une irritation des voies respiratoires et des symptômes semblables à ceux occasionnés par l'ingestion.

**YEUX :** Peut provoquer tout au moins une irritation modérée.

**CONDITIONS MÉDICALES EXISTANTES POUVANT ÊTRE AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION :** Le contact avec la peau peut aggraver des maladies cutanées existantes. L'inhalation du brouillard de pulvérisation peut aggraver des problèmes respiratoires existants.

### 4. PREMIERS SOINS

#### PREMIERS SOINS :

**INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Ce produit contient des DISTILLATS DE PÉTROLE. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Traiter selon les symptômes.

### 5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**POINT D'ÉCLAIR :** 94 °C

#### LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (DANS L'AIR) :

**LII :** S/O. Environ 11 à 13 pour la composante d'hydrocarbure

**LSI :** S/O. Environ 1,5 à 2,1 pour la composante d'hydrocarbure

**MOYENS D'EXTINCTION :** Eau pulvérisée, mousse antialcool, dioxyde de carbone, agent chimique sec.

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### BROMOTRIL II 240EC

Page 3 de 7

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :** Du bromure d'hydrogène, d'autres produits bromés, du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone, des oxydes d'azote, des oxydes de soufre et d'autres produits de combustion potentiellement toxiques peuvent être présents.

**RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :** Mélange combustible. Lorsqu'elle est chauffée à une température au-dessus du point d'éclair, cette matière émet des vapeurs qui, lorsqu'elles se mélangent à l'air, peuvent brûler ou provoquer une explosion. Les vapeurs plus lourdes que l'air peuvent se déplacer jusqu'à une source d'inflammation.

**TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets lorsqu'ils tentent de maîtriser un incendie d'origine chimique. Minimiser et contenir le ruissellement.

#### 6. DÉGAGEMENT ACCIDENTEL

**MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT OU DE FUITE :** Utiliser un équipement et des procédures qui conviennent à l'ampleur du déversement. Éloigner les sources d'inflammation et les personnes dont la présence n'est pas indispensable. Éviter le ruissellement vers les sources d'eau naturelle et les égouts. Contenir et absorber tout déversement à l'aide d'une matière inerte comme de la perlite, des granules d'argile, de la vermiculite, du sable ou de la terre. Contenir tous les matériaux affectés dans un contenant fermé et étiqueté afin d'en disposer adéquatement. Isoler des autres déchets. Nettoyer les zones contaminées comme les surfaces solides à l'aide d'un détergent et de l'eau, en prenant soin de récupérer la solution de nettoyage pour s'en départir comme il se doit. Il faudra peut-être enlever la couche arable en cas de déversement important au sol ou sur toute autre surface semblable.

#### 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE LA MANIPULATION :** Entreposer le contenant fermé hermétiquement à l'écart des semences, des engrais, des plantes et des produits alimentaires. Laver immédiatement la peau ou les yeux en cas de contact avec le concentré. Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. Après l'utilisation, se laver les mains et autre région de la peau exposée. Éviter de contaminer les étangs, les cours d'eau, les rivières et

autres sources d'eau. Porter des lunettes à coques ou un écran facial lors de la manipulation, du mélange et du chargement.

**PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE L'ENTREPOSAGE :** BROMOTRIL II 240 EC se solidifie à -20 °C, mais redevient utilisable à une température supérieure à 0 °C. Les insecticides et les fongicides doivent être isolés des herbicides pour empêcher toute éventuelle contamination croisée.

**TEMPÉRATURE D'ENTREPOSAGE (MIN/MAX) :** Températures ambiantes normales.

#### 8. CONTRÔLE DES EXPOSITIONS/PROTECTION PERSONNELLE

**LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR LE CONTRÔLE DES EXPOSITIONS ET LA PROTECTION PERSONNELLE SONT PRÉVUES POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION, L'EMBALLAGE ET L'UTILISATION DU PRODUIT.**

**POUR LES USAGES COMMERCIAUX ET AGRICOLES, CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.**

**PROTECTION DES YEUX :** Des lunettes protectrices, au besoin (p. ex., lunettes de sécurité ou écran facial complet).

**PROTECTION DE LA PEAU :** Une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques et un casque protecteur (pour l'exposition à la frondaison).

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## BROMOTRIL II 240EC

Page 4 de 7

**PROTECTION DES MAINS** : Des gants en nitrile résistant aux produits chimiques.

**EXIGENCES RELATIVES À L'APPAREIL RESPIRATOIRE** : Utiliser un respirateur pour les pesticides si la ventilation est inadéquate ou lorsqu'on sera probablement exposé à la pulvérisation, au brouillard ou aux vapeurs concentrées.

**CONTRÔLES TECHNIQUES** : Utiliser le produit dans un endroit bien aéré. Lorsqu'on utilise le produit à l'intérieur, on recommande de prévoir au moins une ventilation générale ayant une bonne source d'air d'appoint. L'aération doit permettre de garder les concentrations dans l'air au-dessous des limites d'inflammabilité.

**MESURES DE PROTECTION ADDITIONNELLES** : Jeter les vêtements et autres matières absorbantes imbibés ou fortement contaminés avec le concentré du produit. Ne pas les réutiliser. Suivre les instructions du fabricant pour laver les vêtements et l'ÉPI. S'il n'y a pas d'instructions du genre, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver les vêtements et l'ÉPI séparément des autres articles à laver.

### RECOMMANDATIONS DE SÉCURITÉ À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR :

L'utilisateur doit :

- se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes.
- enlever immédiatement les vêtements après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Le plus rapidement possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

**DIRECTIVES D'EXPOSITION** : Se reporter à la section 2.

## 9. PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

**APPARENCE** : Liquide ambre tirant sur le brun

**ODEUR** : Hydrocarbure

**POINT D'ÉCLAIR** : > 94 °C

**pH** : 4 à 5 (1 % aqueux)

**POINT D'ÉBULLITION** : S/O. Solvant à base d'hydrocarbures 235 °C à 278 °C

**POINT DE FUSION** : Environ 0 °C

**SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20 °C)** : Le produit est émulsifiable dans l'eau.

**DENSITÉ** : 1,049 g/mL à 25 °C

**COEFFICIENT DE RÉPARTITION EAU/HUILE** : S/O. Le produit est soluble dans l'huile.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**STABILITÉ** : Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

**CONDITIONS À ÉVITER** : Inconnues.

**MATIÈRES À ÉVITER** : Éviter tout contact avec les oxydants, les bases et les acides puissants.

**POLYMÉRISATION DANGEREUSE** : Ne se produira pas.

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX** : Du bromure d'hydrogène, d'autres produits bromés, du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone, des oxydes d'azote, des oxydes de soufre et d'autres produits de combustion potentiellement toxiques peuvent être présents.

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## BROMOTRIL II 240EC

Page 5 de 7

### 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

#### ÉTUDES SUR L'IRRITATION/LA TOXICITÉ AIGUË

DL <sub>50</sub> aiguë, orale (rat) :	500 mg/kg
DL <sub>50</sub> aiguë, cutanée (lapin) :	2 000 mg/kg
CL <sub>50</sub> aiguë, inhalation (rat) :	>1 mg/L (4 h)
Irritation oculaire (lapin) :	Modérément irritant
Irritation cutanée (lapin) :	Modérément irritant
Sensibilisation cutanée (cobaye) :	N'est pas un sensibilisant cutané

**EFFETS SUBCHRONIQUES (ORGANES CIBLES) :** (Un effet secondaire affichant des symptômes qui se développent lentement sur une longue période de temps) : La surexposition répétée peut causer une dermatite chronique et des effets sur la reproduction et le développement. Voir ci-dessous.

**EFFETS CHRONIQUES/CANCÉROGÉNICITÉ :** L'EPA (États-Unis) a classé le bromoxynil phénol dans le groupe C, comme ayant une preuve limitée de cancérogénicité chez les animaux. Le National Toxicology Program (États-Unis) a signalé un ingrédient mineur du produit, le naphthalène, comme étant associé à une augmentation des tumeurs au nez et aux poumons chez les animaux de laboratoire lors d'une exposition par inhalation.

**TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION :** Les résultats des études sur les animaux menées sur le bromoxynil phénol ne signalent pas un patron de toxicité pour la reproduction, mais ceux d'une étude menée sur le bromoxynil octanoate administré en doses élevées indiquent une légère toxicité éventuelle pour la reproduction chez les mâles.

**TOXICITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT :** Selon les résultats des études sur les animaux de laboratoire, on considère le bromoxynil phénol comme étant une matière toxique pour le développement. Les femmes en âge de procréation doivent éviter toute exposition excessive à la matière.

**GÉNOTOXICITÉ :** Les études ont affiché des résultats positifs et négatifs, mais la preuve substantielle est que le bromoxynil et le MCPA n'ont pas de pouvoir mutagène.

**PRODUITS TOXICOLOGIQUEMENT SYNERGIQUES :** Inconnus.

### 12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

**RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :** Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés.

Données sur le bromoxynil octanoate :

CL <sub>50</sub> , 96 h (mg/L) :	0,1 (truite arc-en-ciel)
CL <sub>50</sub> , 96 h (mg/L) :	0,053 (crapet arlequin)
CE <sub>50</sub> , 48 h (mg/L) :	0,096 (daphnia)
CL <sub>50</sub> , alimentaire (ppm) :	1 150 (colin de Virginie)
CL <sub>50</sub> , alimentaire (ppm) :	1 880 (canard colvert)

**RENSEIGNEMENT SUR LE DEVENIR DES PRODUITS CHIMIQUES :** L'ester d'octanoate de bromoxynil se dégrade facilement en bromoxynil phénol dans l'environnement. La demi-vie représentative dans le sol est de 2 jours pour l'octanoate et de 14 jours pour le phénol.

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### BROMOTRIL II 240EC

Page 6 de 7

#### 13. ÉLIMINATION

**L'UTILISATEUR FINAL DOIT SE DÉPARTIR DE TOUT PRODUIT NON UTILISÉ SELON LES RECOMMANDATIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE.**

**ÉLIMINATION DU PRODUIT :** Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**ÉLIMINATION DU CONTENANT :** Les contenants vides retiennent les vapeurs et les résidus du produit. Respecter toutes les mises en garde figurant sur l'étiquette jusqu'à ce que le contenant soit nettoyé, reconditionné ou détruit. Ne pas utiliser le contenant à d'autres fins. Le cas échéant, retourner le contenant conformément au programme de retour des contenants. S'il s'agit d'un contenant recyclable, l'éliminer dans un point de collecte des contenants. Communiquer avec le distributeur, le détaillant local ou la municipalité pour connaître l'emplacement du point de collecte le plus près. Avant d'aller y porter le contenant, rincer le contenant trois fois ou sous pression, ajouter les rinçures au réservoir de pulvérisation et rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### 14. TRANSPORT

**RÉGLEMENTATION CANADIENNE (TMD) (route/rail) :**

Non réglementé

#### 15. RÉGLEMENTATION

**RÉGLEMENTATION CANADIENNE :**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le *Règlement sur les produits contrôlés*; la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par ce règlement.

**LISTE DE DIVULGATION DES INGRÉDIENTS :**

Naphtalène, n° CAS 91-20-3 (< 1 %)

**LISTE INTÉRIEURE DES SUBSTANCES :**

Hydrocarbures pétroliers aromatiques lourds, n° CAS 64742-94-5 (50 % à 60 %)

**LISTE EXTÉRIEURE DES SUBSTANCES :**

Bromoxynil (présent sous forme d'ester octanoate), n° CAS 1689-99-2 (30 % à 35 %)

**RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE DES ÉTATS-UNIS :**

**RÉGLEMENTATION EN VERTU DE LA FIFRA :** Tous les pesticides sont régis en vertu de la FIFRA (*Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act*). Ainsi, les règlements présentés ci-dessous ne s'appliquent que lorsque le produit est manipulé dans un contexte qui dépasse l'application et l'usage normal du pesticide, notamment : le flux de déchets venant des installations de fabrication ou de formulation, les déversements ou le mauvais usage des produits, et l'entreposage de quantités importantes de produits qui contiennent des substances dangereuses ou extrêmement dangereuses.

**CLASSIFICATION SARA TITLE III :**

Section 302 : Sans objet

Section 311/312 : Danger aigu (immédiat) pour la santé  
Danger retardé (chronique) pour la santé  
Incendie

Section 313 : Bromotril technique : n° CAS 1689-99-2 (30 % à 35 %)

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## BROMOTRIL II 240EC

Page 7 de 7

**QUANTITÉ À DÉCLARER (RQ) EN VERTU DE LA CERCLA :** Naphtalène RQ=100 lb

**PROPOSITION 65 DE L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE :** L'État de la Californie reconnaît que cette matière contient une substance (bromotril technique) considérée comme causant une toxicité pour le développement.

**CLASSIFICATION RCRA :** En vertu de la RCRA, l'utilisateur doit déterminer, au moment de l'élimination, si une matière contenant le produit ou un dérivé de celui-ci, doit être classée comme étant un déchet dangereux.

**STATUT TSCA :** Les ingrédients du présent produit figurent à l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés.

### 16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

#### CLASSEMENT DES DANGERS SELON LA NFPA :

<b>SANTÉ :</b>	2	0 PEU ÉLEVÉ
<b>INFLAMMABILITÉ :</b>	2	1 LÉGER
<b>RÉACTIVITÉ :</b>	0	2 MODÉRÉ
		3 ÉLEVÉ
		4 GRAVE

**DATE DE LA FS :** 07-10-16. Remplace la version du 17-09-12

L'information contenue aux présentes est faite de bonne foi et jugée exacte, mais elle ne donne aucune garantie, explicite ou implicite. S'adresser à ADAMA Agricultural Solutions Canada, Ltd. pour en savoir davantage.